



Comité Technique de Réseau Marine

9 novembre 2022

Déclaration liminaire

Amiral, mesdames, messieurs,

A l'occasion de ce dernier CTR avant les élections professionnelles, le bilan de ce mandat est mitigé.

L'inflation galopante est la préoccupation principale de tous les agents de la Marine, les effets de l'augmentation de 3.5 % du point d'indice ont été bien vite effacés. Les difficultés liées à l'inflation et la cherté de la vie devraient conduire à une revalorisation équitable de l'indemnité de résidence pour tous les personnels, en attendant une refonte nécessaire des grilles de salaires.

L'**UNSA Défense** s'inquiète du manque d'attractivité des postes ouverts aux différents recrutements. Salaires trop bas, manque de perspective de carrière et disparition des amphithéâtres d'affectations, sont autant de freins à l'embauche dans le contexte économique actuel.

L'**UNSA Défense** constate que le processus de mobilité actuel, conduit à une complexification de la démarche pour les agents désireux de changer de poste.

Dans sa déclaration liminaire de juin 2022, l'**UNSA Défense** espérait que l'attribution du CIA ne serait pas une nouvelle source de démotivation, d'incompréhension, de frustration, pour de nombreux agents à la notification du montant attribué. Force est de constater que certains supérieurs hiérarchiques ont bien du mal à reconnaître la valeur de leurs agents ou ne sont pas suivis par l'instance supérieure.

Concernant les personnel ouvriers, l'**UNSA Défense** constate que des distorsions entre professions et emplois demeurent. Un état chiffré des ouvriers concernés au sein de la Marine existe-t-il ?

Il est aussi de plus en plus fréquent que les chefs d'équipe soient remplacés par des TSEF, sans que la réciproque ne soit vraie. Il est à rappeler que les chefs d'équipe sont des personnels de niveau 2 et doivent être considérés comme tels, aussi bien au niveau de leur poste que de leur positionnement hiérarchique. De plus, un état des lieux concernant les départs des personnels au titre de l'amiante serait nécessaire.





L'**UNSA Défense** demande qu'un rappel des droits des personnels civils soit fait en direction des chefs d'organismes de la Marine s'arrogeant des prérogatives concernant, le télétravail, les RTT, les règlements intérieurs, les ordres de mission, les convocations pour sanctions, les fiches de poste non validées... L'**UNSA Défense** déplore d'être continuellement obligée de rappeler la réglementation.

Lorsque l'**UNSA Défense** fait le bilan des actions, CTR après CTR le travail avance mais il reste tant à faire ! Un tableau de suivi des interventions des élus et des avancées éventuelles serait le bienvenu.

Depuis plusieurs CTR, l'**UNSA Défense** demande que l'intégration du personnel civil passe par un affichage clair, que DPMM devienne DPM ou DRHM.

Merci de votre attention.

